

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 15
qui ont délibéré : 13
Date de la convocation : 25/06/2026

**Séance du 01/07/2026
N° 21 / 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier juillet à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : 11

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Estelle COURJAUD, Éveline DUVIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE,

Excusés : 4 : Agnès CLARAC, Cédric LABORDE, Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absent : -- :

Pouvoir : 2 : Agnès CLARAC à Christophe LANGLADE
Cédric LABORDE à Christophe LANGLADE

OBJET : Fixation des tarifs du bar éphémère et des horaires d'ouverture à compter du 2 juillet 2026

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les tarifs applicables au bar éphémère de Viella pour la saison 2026, à compter du 2 juillet 2026, comme suit :

a) Tarifs des boissons :

- bière	2.50 €
- vins, Floc	2,00 €
- Orangina, Coca Cola, Jus de fruit	1,50 €

b) Tarifs des produits alimentaires :

- Cacahuète	1.50 €
-------------	--------

Monsieur le Maire propose également de fixer les horaires d'ouverture au public du bar éphémère de **18 h 00 à 22 h 00**.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

- à 13 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Fait à VIELLA le 01 juillet 2026

Le Maire,
Christophe LANGLADE



Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LAMARQUE